

Comment aider les hérissons ?



En favorisant leur présence dans nos jardins

- ▶ Laisser quelques passages (12x12cm suffisent) au pied des clôtures entre les jardins pour qu'il puisse circuler (mais pas du côté de la route !)
- ▶ Préserver les haies et les buissons
- ▶ Laisser 1m de végétation à l'aplomb des murs
- ▶ Laisser des feuilles mortes pour que le hérisson puisse se construire un nid
- ▶ Un jardin trop propre ou trop nettoyé ne lui conviendra pas : laisser des coins sauvages dans le jardin
- ▶ Un tas de compost est une source de nourriture (insectes et vers)
- ▶ Un tas de bois abandonné ou de branchages est un paradis pour lui
- ▶ Construire un petit abri à partir d'une caisse à vin en bois dans un coin tranquille du jardin, à l'ombre. A placer sous un buisson ou sous une haie, bien abrité.
- ▶ Laisser en permanence un point d'eau fraîche et propre

En lui proposant de la nourriture

- ▶ Des croquettes pour chat
- ▶ Pâté pour chat
- ▶ Restes carnés



Et en complément de temps en temps :

- ▶ Des fruits (poire, pomme, banane, melon, prune...)
- ▶ Steak haché, poulet, lardons, jambon
- ▶ Œuf, fromage de chèvre frais (type Chavroux)



Attention ! Jamais de pain ni de lait de vache !!!

Le hérisson a besoin de boire : un point d'eau fraîche sera toujours le bienvenu, dans un récipient lourd et bas.

Mais ce dont le hérisson a le plus besoin, c'est de calme et de tranquillité !

Que faire si je trouve un hérisson en difficulté ?

Hormis les cas évidents où l'animal est visiblement mal en point (blessure apparente, asticots ...), sachez identifier un hérisson en détresse :

- ▶ Tout hérisson vu en plein jour dans un lieu dégagé au soleil est un hérisson en danger : les mouches vont pondre sur lui et il se fera dévorer vivant par les asticots. Les pies, corbeaux, chiens... peuvent l'attaquer.
- ▶ Il titube, tourne en rond
- ▶ Il ne bouge presque plus, paraît faible, mou
- ▶ Il n'est pas rond mais très efflanqué
- ▶ Ses yeux sont fermés et enfoncés dans l'orbite
- ▶ Il respire difficilement, la gueule ouverte
- ▶ Il a des spasmes
- ▶ Il s'agit d'un bébé ou d'un jeune de moins de 250 gr

SI VOUS TROUVEZ UN HERISSON EN PLEIN JOUR



Et contactez au plus vite un centre de sauvegarde ou un vétérinaire qui pourra vous orienter et vous conseiller.

Liste de Centres spécialisés Hérissons : <http://lesptitskipik.fr/wp-content/uploads/2019/06/centre-faune-sauvage-herissons.pdf>

Certaines portées naissent trop tard dans la saison et n'ont aucune chance de passer l'hiver. Tout hérisson de moins de 500gr en novembre n'aura pas les réserves suffisantes pour hiberner. Il faut le confier à un centre de sauvegarde qui le relâchera au printemps.

Le hérisson est un animal inoffensif qui mord rarement. Vous pouvez donc le manipuler sans risque avec des gants de jardin ou des gants spécial rosier.



ATTENTION !

Les erreurs et pièges à éviter

- ▶ **Jamais de lait de vache** ni de pain : Le hérisson ne les digère pas. Risque de diarrhées mortelles.
- ▶ Pas de lait de la marque TVM (même si conseillé par un vétérinaire). Les hérissons ne le digèrent pas non plus.
- ▶ Pas de pesticides, désherbant, tue limace (même le Ferramol), mort au rat ou autre produit chimique.
- ▶ Attention aux bassins, trous, piscines dans lesquels il pourrait tomber. Prévoir une planchette ou un grillage pour l'aider à en sortir.
- ▶ Attention en passant la tondeuse ou débroussailleuse.
- ▶ Attention avec le coupe-bordure et la fourche.
- ▶ Avant de brûler un tas de branches ou de feuilles, vérifier qu'il n'y a pas de nid de hérissons dessous.
- ▶ Attention aux filets de protection des cultures : les hérissons s'emmêlent dedans et meurent prisonniers.
- ▶ Attention à vos abris de jardin : un hérisson ou un autre animal peut s'y être caché et y rester enfermé.
- ▶ Attention aux soupiroux : mettez une grille devant afin qu'un animal n'y tombe pas.
- ▶ Attention à votre chien qui voudrait « jouer » avec et qui peut lui causer des blessures mortelles.
- ▶ Ne jamais déranger un nid ou toucher les petits à main nue : en cas de stress, la mère peut manger ses petits ou les abandonner.
- ▶ Si vous dérangez accidentellement un nid avec la mère et des bébés, empêchez immédiatement la mère de s'enfuir, et si c'est possible, refaites le nid comme vous pouvez, sans toucher aux bébés. Si le nid a été complètement détruit ou que la mère s'est enfuie, prenez toute la famille dans un carton et contactez un centre de sauvegarde ou le Sanctuaire des hérissons.
- ▶ Ne jamais déplacer un hérisson en bonne santé : il peut s'agir d'une femelle qui allaite, et si vous la déplacez, vous condamnez la portée entière.

Qui est le hérisson ?



Nom scientifique : Erinaceus Europeus

Classification : Mammifère

Alimentation : insectivore, à tendance omnivore

Taille moyenne adulte : 20 à 30 cm de long

Poids moyen adulte : de 800gr à 1,5kg

Durée de vie : 7 à 10 ans, mais en moyenne 2 à 3 ans

Gestation : 32 à 36 jours

Nombre de petits par portée : 2 à 7 bébés, parfois 2 fois par an.

Le hérisson est adulte à partir de 9 mois. Strictement nocturne, il ne sort de jour que s'il y est forcé. Il peut revêtir une grande variété de couleurs allant du blanc au brun très foncé, avec des oreilles plus ou moins grandes, et un museau plus ou moins fin.

C'est un animal qui hiberne durant l'hiver.

Autolubrification : on voit parfois le hérisson baver et se lécher le dos et les flancs. Il s'agit d'un comportement curieux mais normal.

Moyen de défense : se met en boule et hérissé ses piquants.

Statut : C'est un animal sauvage protégé, et bien qu'il puisse se montrer familier, il ne faut pas chercher à l'appivoiser.



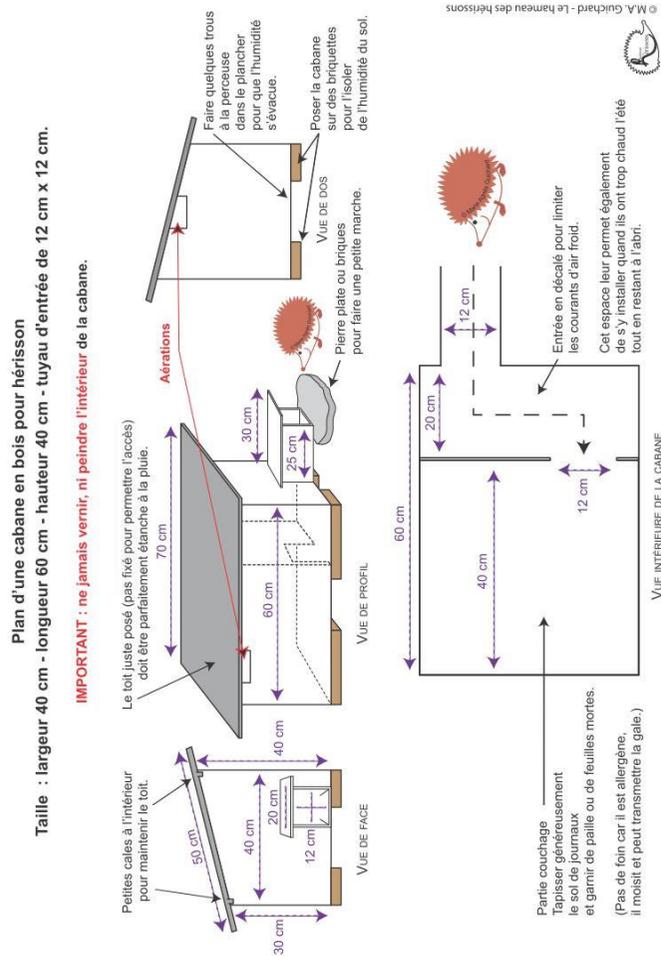
Textes de loi de protection du hérisson

Le hérisson bénéficie d'une protection totale sur tout le territoire français depuis l'arrêté national du 17 avril 1981 (JO du 19/05/1981), et du 23/04/2007 (JO du 10/05/2007).

« Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux (dont le hérisson) dans le milieu naturel. » (Convention de Berne)

« Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés. » (Règlement européen n°338 de 1997)

Plan d'une cabane pour hérisson



Petit Guide pratique du Hérisson



Le hérisson est l'hôte de nos jardins depuis toujours.

C'est un précieux **auxiliaire des jardiniers**, car il mange tous les ravageurs du potager (larves, escargots, insectes, vers...)

Protégé par la loi depuis 1981, il reste pourtant mal connu du grand public et il est malheureusement facile de lui nuire par accident ou ignorance.

Ensemble, nous pouvons l'aider et lui faciliter la vie.

Le protéger, c'est protéger la nature juste à notre porte !

Vous trouverez ici quelques conseils simples et des informations de base à appliquer sans réserve et à diffuser largement autour de vous.

De nombreuses associations et organismes de protection de la faune sauvage existent, n'hésitez pas à les contacter !



Des questions ? Besoin d'aide ?

Sur facebook : Le Sanctuaire des hérissons
Ou <https://www.facebook.com/lesptitskipik>

